



# CAAMI-info

## Contenu

p.1 Modifier un compte bancaire  
p.2 Le Maximum à Facturer (MAF)

p.3 Chez le psychologue  
p.4 Bronzer en toute sécurité

mars  
avril  
2022

## Modifier un compte bancaire

**Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, les remboursements sont versés sur votre compte bancaire. Nous conservons le compte bancaire que vous nous avez transmis lors de votre inscription jusqu'à ce que vous nous informiez vouloir le modifier.**

Pour des raisons de sécurité, votre numéro de compte ne peut pas être modifié par téléphone ou par e-mail. Toute modification n'est acceptée que sur présentation du document signé '**Renseignement du compte bancaire**'. Ce document est

disponible sur [www.caami.be](http://www.caami.be) (rubrique Formulaire, en bas de chaque page).

Joignez les annexes nécessaires et remettez-le à votre bureau CAAMI de la même manière que vos attestations.

Vous pouvez également modifier votre numéro de compte en ligne via l'application '**Mon dossier**'. Vous trouverez cette application sur notre site internet [www.caami.be](http://www.caami.be) dans la rubrique "CAAMI-online".



# Le Maximum à facturer (MAF)

**Même après les interventions de la CAAMI, les soins de santé peuvent encore coûter cher... Factures d'hôpital, consultations de médecins, frais de kinés etc... L'assurance maladie a cependant prévu un système pour que votre budget ne coule pas avec vos frais de santé: le Maximum à facturer (MAF).**

Le MAF est un mécanisme qui vous permet, sous conditions, d'être mieux remboursé.

## Comment ça marche?

La CAAMI comptabilise automatiquement vos tickets modérateurs: il s'agit de la partie des honoraires qui n'est pas remboursée (hors suppléments qui sont, eux aussi, à votre charge). A chaque remboursement que nous faisons, nous ajoutons ces frais à votre compteur MAF de l'année.

Si vous avez beaucoup de soins en cours d'année, ces petits montants accumulés peuvent atteindre un plafond prédéterminé. Lorsque vos tickets modérateurs (hors suppléments) dépassent ce plafond, la CAAMI prend en charge vos futures dépenses en soins de santé pour l'année en cours.

Vous êtes alors remboursé des sommes normales et des tickets modérateurs (les suppléments restent à votre charge).

## Quels plafonds?

Il existe plusieurs plafonds MAF selon votre situation ou celle de votre ménage.

**Le Maf des revenus:** Dès que votre compteur dépasse les plafonds indiqués ci-dessous en fonction de vos revenus, vos futures dépenses seront prises en charge par la CAAMI.

Revenus nets du ménage	Plafond
0 - 11.120,00	250
11.120,01 - 19.894,05	506,79
19.894,06 - 30.583,38	723,03
30.583,39 - 41.272,75	1.126,20
41.272,76 - 51.516,72	1.576,68
A partir de 51.516,73	2.027,16

**Le Maf enfant (- de 19 ans):** dès que les tickets modérateurs pour l'enfant atteignent 732,03 EUR

**Le Maf social:** Si vous avez droit à l'intervention majorée, vous avez en principe droit au MAF social dont le plafond est de 506,79 EUR.

La réduction «malades chroniques»: Les personnes qui, durant 2 années consécutives, ont plus de 487,08 EUR de tickets modérateurs annuels bénéficient d'une réduction de 112,62 EUR sur leur plafond normal.

Des informations supplémentaires sont également disponibles sur notre site internet.

## Qu'est-ce qu'un ménage?

Toutes les personnes qui résident à la même adresse forment un ménage. Peu importe que vous soyez marié ou cohabitant. Une personne isolée est considérée, elle aussi, comme un ménage. Pour le Maf 2022, c'est la situation au 1er janvier 2022 qui compte.

## Les démarches à faire?

Tout est automatisé, vous ne devez rien faire!

## Changement de situation?

Les revenus de votre ménage diminuent de manière significative suite à une période de chômage ou d'incapacité de travail de longue durée? Dans ce cas, vous pouvez demander à votre office régional de compléter une déclaration sur l'honneur. Ainsi, la CAAMI peut réviser votre dossier et éventuellement revoir le plafond à appliquer.



# Chez le psychologue

**L'assurance obligatoire intervient dans certaines consultations de psychologie. Cette intervention est limitée à la psychologie clinique et est soumise à des conditions particulières.**

## Pour qui?

Toute personne présentant une fragilité psychologique. Plus aucune prescription médicale n'est nécessaire!

## Comment?

Vous ne pouvez pas consulter n'importe quel psychologue. Vous devez suivre ces séances chez un psychologue clinicien qui participe à un réseau de soins en santé mentale avec lequel l'INAMI a signé une convention.

Les soins sont organisés par réseau locaux de santé mentale et selon deux catégories d'âge:

- Réseau enfants et adolescents jusque 23 ans inclus;
- Réseau adultes à partir de l'âge de 15 ans.

Entre 15 et 23 ans vous avez le choix du réseau le plus adapté à vos besoins.

Par période de 12 mois, un bénéficiaire ne peut appartenir qu'à une seule catégorie.

## Les réseaux?

Les réseaux sont facilement accessibles et répartis sur tout le territoire belge. Vous trouverez les liens pour les trouver sur [www.caami.be](http://www.caami.be).

## Quels soins?

On distingue les soins psychologiques de première ligne et les soins spécialisés. Durant la première séance, le psychologue dresse un bilan pour établir vos besoins en soins. Il sera actualisé au fil des séances.

## Les séances

Par période de 12 mois, nous intervenons dans le nombre de séances suivant (max. une séance/jour).

Soins	Enfants Adolescents		Adultes	
	Individuel	Groupe	Individuel	Groupe
Première ligne	10	8	8	5
Spécialisés	20	12	20	15

## Remboursement

La première séance de soins psychologiques est gratuite. Pour les séances suivantes, votre intervention personnelle par séance sera:

Séance	Assuré BIM	Assuré ordinaire
individuelle	4 EUR	11 EUR
de groupe	2,50 EUR	

BIM : Bénéficiaire de l'intervention majorée.



# Bronzer en toute sécurité

**Les beaux jours réapparaissent et nous sommes nombreux à vouloir profiter du soleil. Le cocktail de cet été: chaleur, activités extérieures, un teint hâlé et bronzé.**

**Certains d'entre-vous accélèrent artificiellement leur bronzage et d'autres attendent impatiemment les premiers rayons solaires. La CAAMI fait le point avec vous et vous rappelle certains conseils pour votre santé et celle de vos proches.**

## Les bancs solaires

Le saviez-vous? Les bancs solaires sont 6 fois plus puissant que le soleil du midi! Ils sont plus fréquentés par les femmes.

Les dermatologues et autres médecins mettent en garde contre l'utilisation des bancs solaires. Leurs utilisateurs présentent un risque accru de développement d'un cancer de la peau. Ces bancs provoquent également le vieillissement prématuré de la peau.

Ils sont interdits aux moins de 18 ans, aux femmes enceintes et aux personnes de peau de type 1.

## Déterminez votre type de peau

Connaître son type de peau est essentiel pour connaître les moyens de protection que vous devez utiliser.

Il existe 6 catégories de type de peau.

- Type I: Peau très claire avec des taches de rousseur et cheveux blonds ou roux. Ne bronze pas et a des coups de soleil systématiquement.
- Type II: Peau très claire et cheveux blonds ou châtain /taches de rousseur naissantes avec le soleil. Bronze difficilement et attrape souvent des coups de soleil.
- Type III: Peau claire et cheveux blonds ou châtain. Bronze progressivement et a parfois des coups de soleil.
- Type IV: Peau mate et cheveux châtain ou bruns. Bronze bien et attrape peu de coups de soleil.

- Type V: Peau foncée. Bronze facilement et coups de soleil rares.
- Type VI: Peau noire. Jamais de coups de soleil

La CAAMI vous invite à consulter le site internet de la fondation contre le cancer, celui-ci vous propose un petit test pour connaître votre type de peau.

## Et le soleil?

Les rayons du soleil nous permettent de fabriquer de la vitamine D. Mais une exposition excessive peut être néfaste pour notre santé. Il faut avoir les bons réflexes...

## Les bons réflexes?

- Limitez vos expositions au soleil.
- Évitez le soleil entre 12 et 15 heures: il est plus agressif à ces heures.
- Protections recommandées: vêtements, chapeau et lunettes de soleil.
- Appliquez la crème solaire à haut indice de protection.

## Plus d'infos

Pour les informer sur les dangers du soleil, la fondation contre le cancer lance un projet destiné aux enfants sur **www.cancer.be**. Les écoles peuvent obtenir du matériel pédagogique. Pour les parents, un folder d'information édité par la fondation est disponible.

